



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 17 novembre 2011

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. GRANDGUILLAUME et Mlle KOENDERS

Convocation envoyée le 10 novembre 2011

Publié le 18 novembre 2011

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 64

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 14

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Jean-Pierre SOUMIER	Mlle Stéphanie MODDE
M. Pierre PRIBETICH	M. André GERVAIS	M. Philippe CARBONNEL
M. Jean ESMONIN	M. Alain MILLOT	M. Alain LINGER
Mme Colette POPARD	M. Joël MEKHANTAR	M. Louis LAURENT
M. Rémi DETANG	M. Philippe DELVALEE	M. Roland PONSAA
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Anne DILLENSEGER	M. Michel ROTGER
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. François NOWOTNY
M. Jean-François DODET	Mme Françoise TENENBAUM	M. Michel FORQUET
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Christine DURNERIN	M. Gaston FOUCHERES
M. Patrick CHAUPIS	Mme Nelly METGE	M. Pierre PETITJEAN
M. Michel JULIEN	Mme Elisabeth BIOT	Mme Claude DARCIAUX
Mme Marie-Françoise PETEL	Mlle Christine MARTIN	M. Philippe GUYARD
M. Gérard DUPIRE	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Gilles MATHEY
Mme Catherine HERVIEU	M. Alain MARCHAND	Mme Françoise EHRE
M. Jean-Claude DOUHAI	M. Mohammed IZIMER	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Hélène ROY	Mme Geneviève BILLAUT
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Murat BAYAM
M. Yves BERTELOOT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Michel BACHELARD
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Philippe BELLEVILLE
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	Mme Noëlle CABBILLARD.

Membres absents :

M. Christophe BERTHIER	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
M. Nicolas BOURNY	M. François DESEILLE pouvoir à M. Didier MARTIN
M. Jean-Philippe SCHMITT	M. François-André ALLAERT pouvoir à Mme Colette POPARD
M. Gilles TRAHARD	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE pouvoir à M. Yves BERTELOOT
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mme Hélène ROY
	M. Franck MELOTTE pouvoir à M. Alain LINGER
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	M. Claude PICARD pouvoir à Mme Marie-Françoise PETEL
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**Transfert des réseaux de chaleur - Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées**

Par arrêté préfectoral du 28 juillet 2010, le Grand Dijon a été doté d'une compétence « énergie ». Cette dernière se décline notamment en une compétence facultative relative à la production et à la distribution de chaleur, impliquant la reprise par la Communauté, au 1er janvier 2011, des réseaux de chaleur existants.

Trois réseaux de chaleur municipaux sont concernés par ce transfert : ceux de Chenôve, Dijon (Fontaine d'Ouche) et Quetigny. Ces 3 réseaux sont gérés en concession.

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des Impôts, une procédure d'évaluation des charges transférées doit être conduite afin de neutraliser, via une variation de l'attribution de compensation, les effets financiers liés à ce transfert de compétence.

Le rapport technique d'évaluation, réalisé en lien avec les communes, procède à l'analyse des flux financiers issus des contrats de concession, qui se traduisent par le versement de redevances annuelles aux collectivités délégantes.

Ces redevances sont composées de deux parts : une part pour occupation du domaine public, qui continuera à être perçue par les communes, et une part pour frais de contrôle, qui revient désormais au Grand Dijon.

En outre, les charges de contrôle des concessions (contrats avec des prestataires) ont également été évaluées.

Pour les ressources et les charges transférées, s'agissant de montants indexés, il est proposé pour l'évaluation de retenir les montants de la dernière année connue, soit ceux enregistrés au compte administratif 2010.

Le bilan de l'évaluation, tel qu'établi par la Commission locale d'évaluation des charges transférées, est le suivant :

	Chenôve	Dijon	Quetigny
Recettes transférées (produit 2010 de la part « frais de contrôle » de la redevance)	41 822 €	65 799 €	17 250 €
Charges transférées (coût en 2010 des contrats de contrôle de la délégation)	24 326€	28 351 €	17 219 €
Solde	17 496 €	37 448 €	31 €

Il conduit à la proposition d'une majoration de l'attribution de compensation à partir de 2011 de :

- 17 496 € pour Chenôve
- 37 448 € pour Dijon
- 31 € pour Quetigny.

Une fois adopté par le Conseil communautaire, le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées devra être approuvé par les conseils municipaux des communes membres de la Communauté à la majorité qualifiée. Les communes disposent d'un délai de trois mois pour délibérer sur ce rapport. A défaut de délibération dans ce délai, leur avis est réputé favorable.

Afin de ne pas pénaliser le budget 2011 des communes concernées, il est proposé de procéder à la

majoration des attribution de compensation sur le versement de décembre. Des régularisations seront mises en oeuvre en cas de rejet du rapport d'évaluation par les communes membres.

Vu l'avis du Bureau,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées
- **de dire** que les attributions de compensation versées aux communes concernées par le transfert des réseaux de chaleur seront majorées, conformément au rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées, dès 2011.